

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

### PROCÈS-VERBAL

19<sup>e</sup> séance tenue le 29 août 2022 à 17 h 30

Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Mario Aubé, président – Conseiller, district de Masson-Angers (18)

Jocelyn Blondin, vice-président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (6)

Caroline Murray – Conseillère, district de Deschênes (3)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Jorge Magalhaes – Professionnel

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Michel Paquette – Citoyen

Johanne Légaré – Citoyenne

Stéphane Blais – Citoyen

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Carl Beauchemin – Directeur adjoint, services à la population et aux projets immobiliers SUDD

Zahir Ouali – Chef de service, projets immobiliers SUDD

#### Autre personne présente

Audrey Bureau – Cabinet de la mairesse

### ABSENCE :

#### Membre

Marcelin Chaumont – Citoyen

---

**Séance huis clos**

**17 h 30**

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 30.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

#### 3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

#### 4. Approbation du procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance tenue le 8 août 2022

Le procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance tenue le 8 août 2022 est approuvé par les membres.

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 _____ PRÉSIDENT	 _____ SECRÉTAIRE
---	---

**5. Signature du procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance tenue le 8 août 2022**

Le procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance tenue le 8 août 2022 sera signé par le président.

**6. Suivi du procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance tenue le 8 août 2022**

22, rue Principale

Après vérification, des unités murales sont installées sur la façade latérale qui donne sur la rue. La réglementation permet l'installation d'une unité murale sur une façade latérale. La réglementation pourrait par contre être révisée pour l'interdire.

Trois structures d'interprétation patrimoniale pour le Quartier-du-Musée

Les trois structures d'interprétation seront composées de pin. Ce type de bois est reconnu comme ayant joué un rôle important dans le paysage forestier de l'Outaouais. Il n'est pas prévu de déneiger ces structures en hiver. Les panneaux auront un fini anti-graffiti avec traitement *Pangard II* (résiste à la rouille, à l'écaillage, pelage et décoloration).

Concernant la structure #3, il est impossible de la rapprocher davantage de la rue Laurier. Ceci dit, la structure sera quand même relativement près de la rue Laurier.

13 panneaux d'interprétation historique dans le quartier du Vieux-Gatineau et le Site patrimonial Park / Poplar / Maple

La couleur des pieds en acier galvanisé des 13 panneaux d'interprétation historique n'a pas encore été décidée par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, mais il est certain qu'elle sera uniforme.

**7. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 26 septembre 2022.

**8. PIIA et Patrimoine – Installer une enseigne sur socle – 170, rue Principale – District électoral de Deschênes – Caroline Murray**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On apprécie le clin d'œil à l'ancien drapeau de la Ville d'Aylmer dans le logo du projet, la taille sobre de l'enseigne et le rappel du bâtiment par l'utilisation de la pierre.
- L'éclairage de l'enseigne est de type DEL. On suggère d'éviter un éclairage DEL blanc d'une température de 4000k, et d'opter plutôt pour une température plus douce de 3000K.

**R-CLP-2022-08-29/20**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à installer une enseigne sur socle a été formulée au 170, rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne sera installée en cour latérale donnant sur le boulevard Wilfrid-Lavigne et servira d'enseigne d'identification de l'entrée résidentielle du bâtiment donnant sur cette cour (200, boulevard Wilfrid-Lavigne);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé est assujéti au Règlement sur le site du patrimoine d'Aylmer numéro 2100-97 et au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-505;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne sur socle proposée est conforme au Règlement de zonage numéro 532-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne sur socle proposée s’intègre aux bâtiments et au projet d’agrandissement approuvé par le conseil en 2020, dont la construction est en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet satisfait la majorité des objectifs et critères du Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 505-2005 applicables au secteur d’insertion patrimoniale et satisfait les dispositions du Règlement 2100-97 constituant le site du patrimoine d’Aylmer;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d’approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 505-2005, et en vertu du Règlement 2100-97 constituant le site du patrimoine d’Aylmer, un projet d’installation d’une enseigne sur socle au 170, rue Principale, et portant l’indication de l’adresse secondaire du 200, boulevard Wilfrid-Lavigne, comme illustré dans l’analyse de projet aux plans :

- Plan du projet – Enseignes Pattison – 2021 – 200, boulevard Wilfrid-Lavigne.

### **RECOMMANDÉ**

#### **9. Varia**

##### **a) Tour de lessivage**

On demande une mise à jour concernant l’état d’avancement des travaux de la tour de lessivage de l’ancienne compagnie E.B. Eddy, tout près du musée de l’histoire.

On répond qu’on reviendra à la prochaine séance du Conseil local du patrimoine avec plus d’informations à ce sujet.

#### **10. Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 42.